



Objet: Préavis de grève intersyndical 22 Mai 2018
Journée CFA/CFPPA mort

Monsieur le ministre,

Le gouvernement vient de présenter le 27 avril 2018 son projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », réformant entre autre l'apprentissage.

Lors du CNEA du 18 avril, et devant les représentants.es de la DGAFP et du ministère du travail, nos organisations ont mis en avant les effets négatifs sur l'enseignement agricole de cette réforme qui, en l'état, méconnaît nos secteurs professionnels.

L'ensemble des instances consultées sur le plan national a émis un avis négatif.

L'association des Régions de France vient d'indiquer dans un communiqué que plus de 700 CFA seront impactés, mis en difficulté, voire fermés, notamment dans l'enseignement agricole.

Les CFPPA hébergeant des UFA le seront aussi. Dans l'enseignement agricole, plus de 75% des apprenti.es sont accueilli.es dans le public. L'apprentissage participe à la structuration des EPLEFPA.

Le processus d'appels d'offres géré par les branches et la mise en concurrence, risquent de faire disparaître un certain nombre de nos CFA compte tenu du nouveau mode de financement au contrat. Sans l'arbitrage de la carte de formation par les Régions, il n'y aurait plus de régulation entre les différentes composantes de l'enseignement agricole ni de cohérence territoriale.

Plus grave, alors que l'apprentissage est porté majoritairement par les établissements publics du ministère de l'agriculture, la ministre du travail, met en avant les Maisons Familiales Rurales.

Plus de 6000 collègues sont engagés dans l'accompagnement professionnel de jeunes apprentis et de jeunes adultes dans les CFA et CFPPA de l'enseignement agricole public. Rien dans ce projet de loi ne permettra d'améliorer leur emploi, leurs parcours professionnel ou leur investissement. Bien au contraire, ils risquent de devenir la variable d'ajustement du budget fragilisé des CFA et CFPPA.

C'est pourquoi, nos organisations demandent la refonte de ce projet de loi et qu'il prenne notamment en compte les spécificités du secteur agricole.

Or, force est de constater l'absence totale de réponses et moins encore de garanties données tant par la DGER que par votre cabinet ou celui de la Ministre du travail.

En conséquence, nos organisations déposent un préavis de grève spécifique pour les CFA et CFPPA pour 22 mai 2018 et appellent à une journée morte dans l'ensemble des CFA et CFPPA.

Guy Sigala
Secrétaire Général du Sea-UNSA

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire Général du Snetap-FSU

Christine Heuzé
Secrétaire Générale
de FO enseignement agricole

Thomas Vaucouleur
Co-secrétaire Général CGT Agri